



**PROCES VERBAL – SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du mercredi 5 avril 2017 à 20h00**

Présidence : M. Didier Simond

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 8 décembre 2016
2. Assermentations complémentaires
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 1/2017 – Captage « En Bouzenet » travaux de mise en conformité de la chambre principale de captage
6. Préavis n° 2/2017 – Mise en conformité des places de jeux de la grande salle et du quartier de Perroset
7. Préavis n° 3/2017 – Remplacement du système de comptage d'eau
8. Préavis n° 4/2017 – Construction de deux maisons mitoyennes de deux appartements chacune et d'un abri PC collectif
9. Divers et propositions individuelles.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil pour cette première séance de l'année.

Sur 45 membres, 40 présents, 4 excusés, 1 absent.

Ce soir, les scrutateurs sont : **Mme Céline Panico et M. Christian Duperrut**

Le Président propose une inversion entre les points 2 et 3 de cet ordre du jour, soit :

2. *Communications du bureau du Conseil communal*

3. *Assermentations complémentaires*

Personne ne fait objection concernant cet ordre du jour, il sera donc suivi avec la modification proposée.

1. Adoption du P.V. de la séance du 8 décembre 2016

Le Président demande s'il y a des corrections ou des remarques concernant ledit PV. Aucune intervention. On procède alors au vote.

Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil communal

Le Président fait part au Conseil de la démission de *M. Quentin Maire* pour cause de déménagement et donne lecture de sa lettre de démission. Il sera remplacé dès ce soir par *Mme Sylvie Buffat*.

Il donne ensuite l'information suivante : la CEP organise une formation de 2h intitulée « Droit de proposition des conseillers communaux et généraux ». Celle-ci sera dispensée les mardi 25 avril et 3 octobre à 17h30. Les coûts de cette formation sont à la charge de L'Etat de Vaud. En cas d'intérêt, il recommande aux membres de s'adresser à *Mme Céline Panico*.

Il termine en rappelant que les rapports des commissions doivent être transmis à la secrétaire ou au président du CC au plus tard 48h avant le conseil (sauf cas d'urgence). Mais dans la pratique, il énumère les options possibles :

**déposer une version papier signée à la commune (greffe ou boîte aux lettres)*

**déposer une version papier signée dans la boîte aux lettres du président*

**ou, plus simple, envoyer le rapport par mail au greffe ou au président et donner la version papier signée lors du conseil à la secrétaire*

3. Assermentations complémentaires

Le Président procède à l'assermentation de *Mme Sylvie Buffat* et de *M. Pierre-André Keller* qui deviennent membres actifs au sein du Conseil communal.

4. Communications de la Municipalité

Le Président passe tout d'abord la parole à *M. Guignard* qui commence par donner une réponse à une question du Conseil de décembre 2016 au sujet d'un compteur d'eau (vert). Après réflexion, et sur la base des arguments présentés, la Municipalité n'est pas favorable à ce 2^{ème} compteur.

5. Préavis n° 1/2017 : Captage « En Bouzenet » travaux de mise en conformité de la chambre principale de captage

Le Président passe la parole à *Mme Evelyne Edgar* pour la lecture du rapport de la Commission des Finances, qui s'est réunie le 20 mars 2017.

La Commission invite les membres à accepter le préavis, c'est-à-dire un crédit construction pour la réalisation des travaux.

M. Berger procède ensuite à la lecture du rapport de la Commission ad hoc, chargée de l'étude du préavis, qui s'est réunie le 21 mars 2017. Il conclut sur l'évidence de la mise

aux normes des installations existantes. Il donne une réponse favorable au préavis.

La parole est donnée à *M. Guignard*, pour quelques explications. Au vu du débit et de la qualité de l'eau, la Municipalité tient à garder ses propres sources. Ces travaux répondent au PDDE (Plan directeur de la distribution de l'eau potable) et sont conformes aux exigences du Canton. A moyen terme il s'agira de supprimer la station de pompage de Perroset et de désaffecter l'ancien réservoir. Actuellement, environ la moitié de notre eau provient de nos sources et le solde de l'eau de Lausanne.

Le Président ouvre la discussion :

M. C. Simond demande quels sont les travaux prévus sur l'ancien réservoir ? *M. Guignard* lui répond qu'il a plus de 100 ans, et qu'il sera désaffecté.

M. R. Behn a une question à propos des contrôles sur la qualité de l'eau de source. Et par quel(s) moyen(s) ? *M. Guignard* lui répond que l'on effectue déjà des contrôles. Des prélèvements sont faits à intervalles réguliers.

Seconde question de *M. Behn* : quand on supprimera l'ancien réservoir, y aura-t-il autant de quantité de réserve ? Non, mais la réserve incendie correspond aux directives (apport d'eau de Lausanne).

M. A. Guéra a une question concernant l'alimentation du réservoir ? *M. Guignard* lui répond qu'il s'agit d'un système combiné « eau de source et eau de Lausanne »

Il demande également si, en cas d'augmentation de la population, le volume du réservoir sera suffisant ? Oui, répond *M. Guignard*, car si on n'a pas assez d'eau de source, Lausanne alimente directement le réseau.

La discussion est close.

On procède au vote sur le préavis 1/2017 ; ce dernier est accepté à l'unanimité.

6. Préavis n° 2 /2017 : Mise en conformité des places de jeux de la grande salle et du quartier de Perroset

Le Président passe la parole à *M. A. Badan* pour la lecture du rapport de la Commission des Finances, qui s'est réunie le 20 mars 2017. Les places de jeux du village sont vieilles et ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur. La Commission demande au Conseil de bien vouloir accepter le préavis 2/2017.

La parole est donnée à *M. Lüthi* pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc. Elle a reçu toutes les informations lors d'une réunion le 21 mars. La Commission relève qu'un contrôle annuel est recommandé par le BPA. La Municipalité va étudier ce point. Les jeux présentés dans le préavis ne sont pas définitifs ; dans cette optique la Commission a proposé une réflexion plus large sur l'aménagement social de ces deux places de jeux. La Commission propose d'accepter le préavis 2/2017.

M. Valet fournit quelques explications et détaille le préavis présenté. Des photos des installations actuelles sont présentées et commentées.

Le Président ouvre la discussion.

M. Berger fait allusion aux arbres qui risquent de détériorer les installations. *M. Valet* affirme que non, ces objets ne nécessitent pas beaucoup d'entretien.

M. Poncioni demande si le skate-park est inclus dans le projet ? On lui répond que non.

M. R.Behn revient sur la proposition de la Commission : si on vote, est-ce sur la proposition actuelle ou on accepte un dépassement ? On vote sur le préavis présenté. Pour les aménagements supplémentaires, ils seront portés au Budget 2018.

M. Mathieu Cappi a une question à propos de la piste de pétanque : sera-t-elle enlevée ? Non, elle reste.

M. Berger demande quel serait le coût des aménagements supplémentaires proposés par la Commission ad hoc ? Il veut nous y rendre attentifs.

M. A. Badan fait une remarque à propos de l'état de la rampe : n'y a-t-il pas de contrôle ? Il ajoute que certaines vis sont manquantes. Réponse : l'employé communal s'en occupe.

Le préavis est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.

7. Préavis n° 3 /2017 : Remplacement du système de comptage d'eau

Le Président passe la parole à *M. C. Simond* pour la lecture du rapport de la Commission des Finances.

L'installation de ces nouveaux compteurs a un coût (env. CHF 366.-l'unité) mais apportera aussi des plus-values à la Commune. La Commission invite les membres à accepter le préavis.

M. Berger enchaîne avec la lecture du rapport de la Commission ad hoc qui s'est réunie le 21 mars en compagnie de *M. Guignard*. Ce dernier a donné toutes les informations et a présenté le nouvel appareil. La Commission décide de donner un préavis favorable.

M. Guignard fournit les explications de la Municipalité. Il remercie la Commission pour leur rapport positif.

L'option préconisée est de remplacer les 300 compteurs, y compris les plus récents pour des raisons de coût. Il présente à l'assemblée le nouveau compteur.

Le Président ouvre la discussion :

M. Behn demande si d'autres Communes l'utilisent ? On lui répond positivement, p.ex. Penthalaz.

M. Behn demande si l'usager peut lire ce compteur ? Oui.

M. Guignard précise que les frais d'installation sont à la charge de la Commune, et le compteur aussi.

Mme Favez le trouve volumineux. *M. Guignard* répond que ce compteur a une dimension standard.

M. Guéra pose une question sur la connexion électrique ? Réponse : Il y a une batterie dans le compteur dont la durée de vie est de 15 à 17 ans, soit la durée de vie du compteur.

M. Tosto demande si la batterie est scellée ? R : Oui.

M. C. Simond : Question : est-ce que le compteur émet un rayonnement genre Wi-Fi ? Y a-t-il un piratage des données possible ? La société qui fait le relevé de données vend-elle ces données ? Ou sont-elles confidentielles ?

M. Gozel répond : le relevé se fait par bluetooth, il y a entière confidentialité. La tablette appartient à la Commune. Elle va transférer les données pour la facturation. Quant au piratage ? Non.

M. Bégel a une question sur la garantie du fournisseur sur le relevé du compteur ? Oui, répond *M. Guignard*.

M. le syndic répond que c'est plutôt le fournisseur qui doit confirmer et il y a un contrat de maintenance.

La discussion est close.

On procède au vote ; le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Préavis 4/2017 : Construction de deux villas mitoyennes de deux appartements chacune et d'un abri PC collectif

La parole est donnée à *M. Dubauloz* pour la lecture du rapport de la Commission des Finances, qui s'est réunie le 20 mars 2017. Le projet prévoit 2 villas mitoyennes, 4 appartements ainsi qu'un abri PC. La Commission invite les membres du Conseil à accepter le préavis tel que proposé.

M. Bégel lit ensuite le rapport de la Commission ad hoc. Il mentionne l'opposition du voisinage en cours, une nouvelle mise à l'enquête est prévue. Il demande d'accepter le préavis.

La parole est donnée à *Mme Bracher* pour les explications de la Municipalité. Elle nous montre la maquette et fait un petit historique sur la Lovettaz. En 1984 la Commune avait construit 2 immeubles locatifs, avec la prévision d'un 3^{ème}. La chaudière de l'époque

était prévue en conséquence. Le temps a passé et le système de chauffage a été redimensionné et modernisé en conséquence. En mars 2017, il y a eu des oppositions, ce qui a entraîné quelques modifications des plans. Elle montre les nouveaux plans et parle du coût.

Le Président passe ensuite la parole au syndic, M. Gozel. Ce dernier mentionne 2 chiffres importants : Frs : 2'334'000.- c'est la valeur réelle du bâtiment, y compris l'étude. Le crédit total demandé s'élève à Frs : 2'225'000.-. Il explique comment cette somme sera financée.

Ce projet répond à un besoin réel pour les familles respectant certains critères d'attribution.

La discussion est ouverte.

M. Erfani mentionne le blocage du canton pour les habitants ? Alors qu'en est-il des futurs habitants ?

M. le syndic informe que l'étude du surdimensionnement communal est en cours ; le canton a donné son accord sur le fond.

D'ailleurs concernant le planning : une information sera donnée aux propriétaires ; une séance prévue le 26 avril 2017 à 19h.

Le projet de La Lovettaz C a été présenté en décembre 2015, soit avant l'article de la FAO du 8.7.2016.

Mme Panico demande s'il y a une zone réservée à créer pour la compenser ?

Le syndic explique la compensation des surfaces d'assolement (terrains agricoles). Là c'est un terrain déjà constructible.

M. A. Preite pose la question des plans pour l'abri ? *Mme Bracher* les lui montre.

M. Erfani pose une question sur l'emplacement de l'abri. R : dans les sous-sols des deux villas.

M. N. Valet se demande si une nouvelle mise à l'enquête aura une incidence financière ? R : ce point sera discuté avec l'architecte.

M. Berger a une question sur l'aspect financier : emprunt à 10 ans, loyers de CHF 2'800 à 3'000.- ; est-ce vraiment abordable pour des gens de Sullens ?

Le syndic répond que l'emprunt pour la Commune ne fonctionne pas comme pour les particuliers.

M. Lüthi demande quel est l'objectif de la Commune ? Faire du social ou faire de l'argent ?

Le syndic répond que la Municipalité proposera des loyers en-dessous de CHF 2'000.- pour le 4 1/2 pièces, dans la mesure du possible.

M. Y. Vullioud veut connaître les critères d'attribution. Et si à un moment donné le locataire se retrouve avec plus de revenus, comment ça se passe ?

Mme Bracher répond que des points seront attribués selon certains critères (p.ex. être de Sullens, travailler à Sullens, mère célibataire avec enfant ...).

M. J. Simond fait remarquer que dans le calcul on ne parle pas du prix du terrain. Le syndic dit qu'on ne va pas valoriser le terrain.

M. Guéra demande si les normes de construction sont « standard Minergie » ?

Mme Bracher dit que non, mais que nous répondons aux normes actuelles.

M. Pizzotti demande quels sont les critères pour mettre un abri PC ? Est-ce obligatoire ? Le syndic lui répond que non. La construction d'un abri PC n'est pas une obligation, mais une obligation morale.

M. Cappi dit que le 4 1/2 pièces est grand. *Mme Bracher* ajoute qu'il y a plus d'attente des familles pour le 4 1/2 pièces.

La discussion est close.

On procède au vote ; le préavis 4/2017 est accepté à l'unanimité, moins 5 abstentions.

9. Divers et propositions individuelles

M. Badan demande un projet de ventilation dans la salle du Conseil. On en prend note.

M. J. Simond revient sur le préavis n°1/2017. Il propose un but : aller visiter les sources.

M. Guignard va organiser cela ; il fera des propositions au prochain Conseil.

M. C. Simond déplore les problèmes liés à la LAT ainsi que le manque d'informations pour les propriétaires.

Le syndic lui dit que ce point sera présenté lors de la séance publique du 26 avril prochain.

M. Berger fait remarquer qu'il émet une réserve sur le point 4 (le deuxième compteur d'eau).

Le Président clôt la séance à 21h45.

La prochaine séance aura lieu le 8 juin 2017.

Le Président :

Didier Simond

La secrétaire :

Françoise Bastian Fierro

